

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023

La séance est ouverte à 20 heures 30, sous la présidence de M. Pierre MATHONIER, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

ORDRE DU JOUR

- A- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- B- PRESENCES/ ABSENCES/ PROCURATIONS
- C- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE
- D- ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS

GROUPE A

FINANCES

- N° 1 : Décision Modificative 2023/02
- N° 2 : Mise en concordance de la dette avec les comptes du Service de Gestion Comptable
- N° 3 : Fixation des tarifs aéroportuaires à compter du 1er janvier 2024

MARCHES

- N° 4 : Modalités de consultation et d'attribution du marché de fournitures relatif à l'acquisition de livres pour la Médiathèque du Bassin d'Aurillac
- N° 5 : Avenant n° 2 au marché n° 2019-063 - Assurances des véhicules à moteur et des risques annexes
- N° 6 : Avenant n° 1 au marché n° 2020-067 - Assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- N° 7 : Avenant n° 3 au marché n° 2020-071 - Assurance des prestations statutaires

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- N° 8 : Avenant n° 3 à la convention d'objectifs 2020-2023 avec l'Association Éclat

TECHNIQUES DE COMMUNICATION

- N° 9 : Désignation du représentant des Communautés d'Agglomération au sein du Conseil d'Administration de la Régie Auvergne Numérique

TRANSPORTS

- N° 10 : Avenant n° 1 à la convention de partenariat pour le financement de l'exploitation de la ligne aérienne Aurillac/Paris pour la période 2019/2023
- N° 11 : Avenant n° 2 à la convention de coordination des réseaux de transport routier de personnes entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la CABA
- N° 12 : Avenant n° 5 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oùra en Région Auvergne-Rhône-Alpes

N° 13 : Renouvellement de la convention pour la prise en charge des voyageurs du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (usagers commerciaux et scolaires) sur la ligne régulière régionale 211 Mur-de-Barrez/Aurillac

URBANISME ET HABITAT

N° 14 : Approbation de l'avenant de projet à la convention-cadre pluriannuelle "Action Cœur de Ville"

ADMINISTRATION GENERALE

N° 15 : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

N° 16 : Logement de Fonction : liste des emplois concernés et conditions d'occupation

N° 17 : Aéroport "Aurillac-Tronquières" - Adoption de l'accord relatif à l'équipe "Pompiers Polyvalents" validant les négociations salariales de juin 2023

N° 18 : Chargé(e) de mission "Agent bas de quai" - Création de trois postes

N° 19 : Chargé(e) de mission "Mobilité" - Création

N° 20 : Chargés de mission "GEMAPI" - Adaptation des contrats

N° 21 : Tableau des effectifs - Octobre 2023

GROUPE B

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 22 : Présentation du rapport sur la situation de la Société Publique Locale Aurillac Développement au titre de l'année 2022

N° 23 : Présentation du rapport sur la situation de la Société d'Économie Mixte SEBA 15 au titre de l'année 2022

ENVIRONNEMENT

N° 24 : Motion en faveur du maintien du Service Public de collecte et de traitement pour le recyclage des bouteilles en plastique

N° 25 : Avenant n° 1 à la convention entre le VALTOM, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès et la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne pour la valorisation des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

GRANDS EQUIPEMENTS

N° 26 : Contribution à la Capitale Européenne de la Culture à l'échelle du Massif Central 2024-2028

TRANSPORTS

N° 27 : Approbation du projet de convention de partenariat pour le financement de l'exploitation de la ligne aérienne Aurillac/Paris pour la période 2023/2027

ADMINISTRATION GENERALE

N° 28 : Attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au titre de l'année 2023 au personnel communautaire

E- DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL DEPUIS LA SEANCE PRECEDENTE

F- QUESTIONS DIVERSES

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers Collègues, je vous propose que nous débutions cette séance de Conseil Communautaire qui n'est pas très chargée, mais qui est obligatoire compte tenu d'un certain nombre de décisions.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Je vous propose d'abord de désigner le secrétaire ou la secrétaire de séance. Nous pouvons désigner Sébastien PRAT secrétaire de séance.

APPEL DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Nous allons procéder à l'appel des membres de cette assemblée.

Yves ALEXANDRE : présent
 Catherine AMALRIC : absente, représentée par Jean-Paul NICOLAS
 Ginette APCHIN : présente
 Michel BAISSAC : présent
 Jean-François BARRIER : absent, représenté par Sébastien PRAT
 Yvette BASTID : présente
 Elisa BASTIDE : absente, représentée par Julien VIDALINC
 Jamal BELAÏDI : présent
 Patricia BENITO : présente
 Bernard BERTHELIER : absent, représenté par Pierre MATHONIER
 Hubert BONHOMMET : absent
 Vanessa BONNEFOY : présente
 Nadine BRUEL : présente
 Elise BRUGIERE : absente, représentée par Stéphane FRÉCHOU
 Michel COSNIER : absent, représenté par Christian POULHES
 Philippe COUDERC : absent, représenté par Valérie RUEDA
 Alain COUDON : présent
 Thierry CRUEGHE : présent
 Charly DELAMAIDE : présent
 Stéphanie DELORME : absente, représentée par Jean-Luc LENTIER
 Géraud DELPUECH : absent
 Aurélie DEMOULIN : présente
 Jean-Luc DONEYS : présent
 Louis ESTEVES : présent
 Philippe FABRE : absent, représenté par Frédéric GODBARGE
 Dominique FABREGUES : absent, représenté par Bernadette GINEZ
 Jean-Michel FAUBLADIER : présent
 Claudine FLEY : présente
 Daniel FLORY : présent
 Stéphane FRÉCHOU : présent
 Christian FRICOT : présent
 Cécile GANE : présente
 Nathalie GARDES : présente
 Bernadette GINEZ : présente
 Frédéric GODBARGE : présent
 Mireille LABORIE : absente, représentée par Christian FRICOT
 Sylvie LACHAIZE : absente, représentée par Jamal BELAÏDI
 Evelyne LADRAS : présente
 Isabelle LANTUÉJOUL : présente
 Dominique LAVIGNE : présente
 Jean-Luc LENTIER : présent
 David LOPEZ : absent, représenté par Isabelle LANTUÉJOUL
 Philippe MARIOU : présent
 Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC : absente, représentée par Alain COUDON
 Angélique MARTINS : présente
 Pierre MATHONIER : présent
 Magali MAUREL : présente
 Philippe MAURS : présent

Chloé MOLES : absente
 Maryline MONTEILLET : présente
 Maxime MURATET : présent
 Jean-Paul NICOLAS : présent
 Christophe PESTRINAUX : présent
 Jean-Pierre PICARD : présent
 Christian POULHES : présent
 Gérard PRADAL : présent
 Sébastien PRAT : présent
 Jean-Louis PRAX : présent
 Jean-François RODIER : présent
 Valérie RUEDA : présente
 Guy SENAUD : présent
 Philippe SENAUD : absent
 Frédéric SERAGER : absent, représenté par Magali MAUREL
 Nicole SOULENQ-COUSSAIN : présente
 Jean-Luc TOURLAN : présent
 Jean-Louis VIDAL : présent
 Julien VIDALINC : présent
 Véronique VISY : présente.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Vous avez dû avoir dans vos mails le compte rendu de la séance précédente du 29 juin. Y-a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Non.

Pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Avant de procéder à la lecture de l'ordre du jour des délibérations, je souhaite faire quelques communications qui concernent notre collectivité et au-delà.

Je voudrais faire une première communication sur un sujet qui a secoué notre nation, notre pays, notamment depuis le 7 octobre. Vous avez vu qu'une organisation terroriste a frappé Israël de façon barbare. C'est un fait. Pour autant, il n'y a pas nécessairement d'excuses sur la politique israélienne qui, par ailleurs, est fortement critiquable.

Il y a eu, de plus, l'assassinat d'un enseignant qui s'est déroulé vendredi dernier, qui est choquant dans le principe et constitue un acte de barbarie qui établit un parallèle avec ce qui avait été vécu avec Samuel PATY.

Ce que je vous propose, c'est que nous fassions une minute de silence en mémoire de ces enseignants qui défendent contre la barbarie notre République, notre société, notre art de vivre, et rien ne doit céder à ces oukases de personnes qui veulent modifier le sens de nos valeurs et qui se conduisent de façon éhontée, inadmissible et violente. Je vous propose donc que nous fassions une minute de silence en mémoire de ces enseignants qui risquent leur vie pour notre démocratie.

(Les conseillères et conseillers communautaires et toutes les personnes présentes dans la salle du Conseil observent une minute de silence)

Merci.

Dans les actualités qui concernent plus particulièrement notre Collectivité, nous avons réalisé un certain nombre de points sur les mois qui viennent de s'écouler depuis le précédent Conseil

Communautaire.

Sur le bilan de la saison touristique, nous avons eu des chiffres qui nous ont été présentés lors d'un Bureau Communautaire qui s'est déroulé le 9 octobre par Magali MAUREL, Franck REY et Yann BONNEFOY. La saison a été marquée par une baisse de la fréquentation touristique. Pour autant, l'année 2022 était exceptionnelle ; je rappelle que c'était la sortie du Covid ; c'était un moment de libération, de retour aux habitudes et de redécouverte de notre patrimoine touristique, et c'était un besoin de retrouver la France dans ce qu'elle a de plus riche. L'année 2022 avait donc été particulièrement forte en fréquentation touristique. Nous avons retrouvé en 2023 les chiffres à peu près de l'année 2018-2019 qui était déjà une année forte et de forte progression sur la fréquentation touristique.

Pour autant, il y a eu un très bon remplissage des hôtels sur le territoire de la CABA.

S'agissant des campings, globalement, ils ont eu la même fréquentation, mais ils étaient déjà à un niveau très élevé. Le camping qui a réellement progressé – mais c'est normal puisqu'il a été reconditionné et rouvert –, c'est le camping de l'Ombrade qui a vu une fréquentation augmenter de 20 % cette année.

Le Rocher de Carlat a eu, lui aussi, une très bonne fréquentation. C'est lié particulièrement aux animations qui ont été portées. Pour autant, il va falloir que nous nous interrogeons sur l'avenir de ce site puisque les équipements vieillissent et si nous voulons poursuivre sur cette expérimentation, il faudra que nous fassions des investissements importants et nous devons aujourd'hui nous interroger sur la pertinence ou non de la poursuite de ces investissements.

Les Gorges de la Jordanne ont eu une fréquentation encore plus importante que l'année dernière. C'est certainement l'effet « canicule » qui a engendré une grosse fréquentation puisque nous avons eu 24 900 visiteurs contre 23 800 en 2022, année qui avait connu beaucoup plus de fréquentation touristique. C'est probablement l'effet « canicule » qui explique une partie de cette augmentation. Là aussi, c'est un équipement qui fonctionne bien et qui est une vraie source d'attractivité pour notre territoire, située dans la vallée de la Jordanne, à un endroit fort opportun par rapport aux flux touristiques.

Sur les navettes estivales, de la même façon, il y a eu une forte progression en 2023 puisque nous avons eu 34 % de fréquentation supplémentaire sur nos dessertes vers le Puech des Ouilhes et Mandailles, en passant par Aurillac.

Sur le festival Éclat, nous avons eu une 36^{ème} édition brillante, très productrice d'activités culturelles avec plus de 3 000 spectacles qui se sont déroulés pendant les 4 jours. Il a connu une très bonne fréquentation puisque ce sont à peu près 30 000 festivaliers/jour sur quatre jours. Nous sommes donc à peu près dans les mêmes épures que l'année dernière, et nous sommes sur la fourchette haute des festivals de théâtre de rue en fréquentation. Nous progressons toujours sur l'activité et sur le nombre de festivaliers présents à Aurillac.

Pour autant, c'est aussi un événement économique. La fréquentation dans les hôtels, restaurants, gîtes et multiples ruraux et au niveau des locations saisonnières par le biais de Airbnb a été maximale et ce sont des flux touristiques importants. C'est aussi une activité économique puisqu'il y a un nombre de contrats de travail, notamment pour nos jeunes, qui sont signés dans le cadre de ce festival. Le festival a donc engendré une activité économique forte, en plus de l'activité culturelle.

Merci aux agents de la STABUS, aux agents de la CABA et aux agents de la Ville qui ont, par leur action, permis que cette opération se déroule dans des conditions satisfaisantes.

Je ne reviens pas sur l'incident des six casseurs qui ont envahi le tribunal. Bon, c'était regrettable, cela a fait de l'agitation médiatique. Pour autant, le festival ne doit pas être réduit qu'à cela, et c'est toujours regrettable quand on ne se rappelle que de ce genre d'événement malheureux qui n'avait rien à voir avec la manifestation à l'origine. C'était un simple mouvement de foule qui s'y est greffé, comme en 2018, un mouvement contestataire avec l'intention que ce festival se dégrade et que ce soit l'occasion de détruire tous les symboles de la République, quels qu'ils soient. Je rappelle que, dans les émeutes de juin, c'étaient les écoles, les mairies et les CCAS qui étaient visés. Là, c'est le tribunal. C'est scandaleux, mais je pense que ce commando – parce qu'ils se connaissaient tous – qui est entré à l'intérieur du tribunal n'avait peut-être pas la lumière à tous les étages... Je ne veux pas utiliser les termes employés par le Ministre de la Justice, mais c'est quand même très malheureux de systématiquement détruire des équipements publics. Aucune cause, quelle qu'elle soit, ne peut légitimer ces actes de

violence sur des équipements publics qui concrétisent le maintien de l'état de droit sur nos communes, et particulièrement la justice qui est rendue au nom du peuple, pour le peuple par des magistrats engagés au quotidien pour que cette justice puisse durer et que toutes les libertés puissent être respectées. Ces événements qui se sont produits, c'est malheureux.

Je vais maintenant évoquer la rentrée étudiante. Nous avons fait une conférence sur la rentrée étudiante qui s'est tenue le 11 septembre, où nous avons pu constater que, sur le territoire de la CABA, notre territoire, nous avons 1 531 étudiants en 2023, contre 1 365 en 2022 ; soit 12 % de plus. A l'échelle du Cantal, puisqu'il faut rajouter Mauriac et Saint-Flour, nous sommes à plus de 1 600 étudiants dans l'enseignement supérieur. Ce sont des résultats très encourageants parce que cet enseignement supérieur post-bac fait la vie culturelle et intellectuelle de notre territoire et surtout se greffe parfaitement avec l'activité économique. Le passage du DUT en BUT en rajoutant une année, le master qui va être créé en alternance sur la microbiologie, les progressions sur les offres de formations notamment du lycée agricole et du lycée Jean Monnet, qui sont des BTS en alternance ou pas, toutes les formations professionnelles proposées par la CCI concourent à l'attractivité de notre territoire en permettant à des étudiants de découvrir notre bassin de vie, de profiter de certains stages et surtout de rester dans des entreprises qui les recrutent dans la foulée.

Cet enseignement supérieur, qui est une satisfaction pour l'activité économique, doit faire la fierté de notre collectivité, de notre intercommunalité puisque je rappelle que l'Intercommunalité est compétente sur la formation supérieure et, à ce titre, a organisé les rendez-vous étudiants les 19 et 20 septembre qui ont été une journée de sport et une journée ludique et festive, où il y a eu 1 375 repas distribués puisque c'étaient uniquement les étudiants de l'enseignement supérieur qui pouvaient manger gratuitement. Cela veut dire que, sur les 1 600, il n'y en avait pas beaucoup qui étaient absents.

Le Salon de l'Habitat s'est déroulé du 22 au 25 septembre au Prisme et sur la place du 8 Mai. Cette année, c'étaient les véhicules et la sécurité routière qui étaient mis à l'honneur. Cela s'est très bien passé en termes de fréquentation. Je crois que nous avons eu à peu près le même nombre de visiteurs que l'année dernière, voire un peu plus. Mais Charly nous présentera dans le rapport d'activité d'Aurillac Développement les évolutions de ce salon, entre autres.

Surtout, ce qui est à noter, c'est que le stand de la CABA a connu un réel succès puisque nous avons basé ce stand sur les économies d'énergie et la présentation des dispositifs d'aides, que ce soit dans l'OPAH ou l'OPAH RU et toutes les primes qui pouvaient être sollicitées par les candidats à la rénovation. Le vif intérêt des visiteurs a été souligné à la fois par SOLiHA, par les élus présents et les techniciens qui animaient le stand. Ce Salon de l'Habitat, par sa fréquentation, mais aussi par la satisfaction que nous devons avoir mutuellement de la fréquentation du stand de la CABA, prouve que nous sommes pertinents dans notre démarche, notamment sur les travaux de réhabilitation de l'habitat et que nos OPAH sont aujourd'hui attendues par les propriétaires pour rénover les logements.

Il y avait une opération aussi qui avait été faite – je regarde peut-être Angélique dans ce cadre-là – sur les logements vacants. Nous avons pu constater, puisque nous avons un stock de logements vacants sur la CABA qui est quand même important, que ce mailing ciblé avait motivé des propriétaires sur les logements vacants à étudier toutes les pistes d'amélioration pour rendre disponibles ces logements à la location ou à la vente. C'est donc une satisfaction pour notre stand de la CABA.

Je voudrais évoquer un point différent puisque, là, c'étaient les informations sur les manifestations qui s'étaient déroulées sur notre territoire. Je vous donne une information sur un sujet important que nous avons évoqué plusieurs fois dans le cadre de ces Conseils Communautaires ; c'est le travail sur le foncier économique que nous devons mener puisque nous sommes bien conscients que les zones d'activités sont difficiles à constituer. Il y a des oppositions parfois, des restrictions législatives ; le stock de terrains à artificialiser se réduit compte tenu des évolutions réglementaires notamment sur le ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Notre mission pour exercer cette compétence va supposer que nous analysons toutes les

friches disponibles sur notre territoire, y compris les friches économiques de bâtiments disponibles. Nous avons – je vous en informe là – signé une convention avec le CEREMA spécialisé dans la collecte des informations de terrain, une société qui s'appelle « Faire ici », qui est une coopérative de conseil en développement économique et local et la SEBA 15 pour faire cette analyse et ce diagnostic des terrains existant sur notre territoire.

Cette mission a débuté. Il y a eu un certain nombre de rencontres auprès d'élus et auprès d'entreprises. Isabelle LANTUÉJOUL, tu as dû assister au moins à une séance, j'ai assisté à une séance. Cette première phase est lancée.

Dans la deuxième phase, ils vont nous faire des prospectives à l'horizon 5-10 ans pour identifier les gisements potentiels de zones d'activités économiques, mais aussi un travail sur la densification, l'extension et le renouvellement d'un certain nombre de terrains qui sont classés « économiques » ou sur lesquels il y avait des entreprises, et sur lesquels il faut que nous poursuivions ce travail de mise en perspective pour voir de quelle façon nous pouvons les optimiser.

La troisième phase, ce sera un plan d'actions pour mettre en œuvre un scénario cible qui va nous conduire à proposer de nouvelles zones d'activités, je pense à la zone d'activités de Salavert qui pourrait constituer une réserve foncière pour les projets économiques, mais aussi, dans nos communes, nous avons un certain nombre de terrains économiques qui sont des friches et qui peuvent bénéficier de cette action de propositions pour accueillir des entreprises. Et puis, aussi, et cela c'est la responsabilité que nous avons, nous, plutôt les maires, dans nos communes, à partir du moment où une entreprise quitte un local, il nous appartient de bien vérifier que ce local est identifié, de communiquer à la SEBA 15 ces locaux disponibles pour qu'il y ait une offre quand des candidats à l'installation nous demandent des locaux disponibles parce que ce rôle d'entremetteur avec les agents immobiliers et les porteurs de projet, qui est actuellement un grand vide sur notre territoire, permettrait, plutôt que d'étendre des zones d'activités, d'optimiser le foncier disponible. C'est donc un enjeu d'aménagement du territoire, et c'est bien l'objet de cette étude portée par le CEREMA et la société coopérative « Faire ici ».

Sur la fréquentation de la ligne aérienne, il y a une délibération qui sera présentée à ce Conseil Communautaire sur la ligne aérienne et l'engagement de la CABA. Pour autant, et comme à chaque séance du Conseil Communautaire, je fais le point sur la fréquentation de la ligne.

La compagnie Chailair a repris l'exploitation de la ligne au 1^{er} juin 2023. Dans la délibération que présentera Isabelle LANTUÉJOUL, il s'agit de la convention de partenariat pour le financement de la ligne aérienne pour la période 2023-2027. Nous n'avons pas beaucoup de recul sur cette exploitation de la ligne. Ce que nous pouvons constater, c'est qu'il y a très peu de retards, d'annulations ou d'anomalies. La ligne fonctionne techniquement très bien. Par contre, ce que nous pouvons noter, c'est une baisse du taux de remplissage puisque nous étions sur une phase ascendante dans les années précédentes, et aujourd'hui nous nous apercevons que les passagers classiques, mais aussi les entreprises ont tendance à réduire leurs déplacements sur Paris puisque c'est la destination unique.

Alors, contrairement à une rumeur persistante parce qu'il est vrai qu'il y a eu des problèmes de communication au départ, notamment sur les tarifs, quand nous avons négocié avec le Conseil Départemental la DSP, il était très clair qu'il y avait une offre tarifaire qui était structurée autour, je crois, de 12 catégories de passagers, avec un volume de billets et une tarification adaptée, et dans le cadre de cette négociation, il y avait le coupon moyen proposé par chaque compagnie. Ce n'est trahir aucun secret du marché public, mais le prix moyen du billet proposé par Chailair était inférieur à celui proposé par Amelia. Les tarifs qui ont été appliqués en début de période avaient certes augmenté puisque tous les tarifs ont augmenté, ainsi que le déficit, quelle que soit la structure, de 30 %, que ce soit au niveau d'Amelia ou de Chailair. Cette augmentation de 30 %, elle est donc sur tous les billets. Quand vous prenez des billets pour New-York ou ailleurs, les tarifs low cost sont augmentés de 30 %. Cela, c'est l'explication factuelle de l'augmentation. Pour autant, il y a eu des billets auparavant vendus par Air France qui étaient à des tarifs défiant toute concurrence, mais c'est l'opérateur, que ce soit Chailair ou Amelia, qui devait porter le coût de ces billets et avec des tarifs annoncés un peu plus forts. Il y a donc eu

un moment de panique. Mais les tarifs pour les derniers allers-retours que j'ai pris sont tout à fait corrects, mais c'est plus cher que les 240 € ; il y a 30 % de plus, vous faites le calcul et on sort à 294 € pour l'aller-retour. Il y a donc des offres qui peuvent être performantes.

Mais je pense que, plus fondamentalement, les entreprises se déplacent beaucoup moins. C'est malheureusement un mal nécessaire.

Sur la fréquentation de la ligne aérienne, un dernier point : ce sont les rotations. Je vous signale que nous avons trois rotations journalières. Nous allons passer à trois rotations journalières uniquement le lundi et le vendredi, et le mardi, le mercredi et le jeudi, il n'y aura plus que deux rotations, c'est-à-dire ce que nous connaissions avant, et donc le maintien de la rotation du dimanche soir est bien évidemment poursuivi à compter du 1^{er} novembre.

Ce sont les points d'actualité que je voulais vous signaler.

Sinon, je dois souhaiter la bienvenue à David PERRIER, notre nouveau DGS, qui est en place depuis le vendredi 1^{er} septembre. Il est intervenu le vendredi 1^{er} septembre pour la première fois à la CABA. Il commence à prendre ses marques. Vous pourrez bientôt le solliciter. Il fait plus que commencer à prendre ses marques puisqu'il a visité à peu près tous les services. Il a rencontré un certain nombre de maires, je crois qu'il s'est beaucoup déplacé dans les communes, mais il en a encore une liste très longue. En tout cas, bienvenue David.

S'il n'y a pas de demandes de prise de parole, je peux poursuivre avec l'ordre du jour.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Nous allons passer les délibérations du groupe A que vous avez sous les yeux. C'est un choix qui se fait en Bureau Communautaire de classer les délibérations en groupe A ou groupe B. Dans le groupe A, nous avons les délibérations suivantes :

Au titre des finances :

- La délibération n° 1 : La Décision Modificative 2023/02
- La délibération n° 2 : La mise en concordance de la dette avec les comptes du Service de Gestion Comptable. C'est purement technique.
- La délibération n° 3 : La fixation des tarifs aéroportuaires à compter du 1^{er} janvier 2024. Il s'agit des tarifs pour les particuliers, ce ne sont pas les tarifs de Chalair.

Sur les marchés :

- La délibération n° 4 : Des modalités de consultation et d'attribution du marché de fournitures relatif à l'acquisition de livres pour la Médiathèque du Bassin d'Aurillac
- La délibération n° 5 : Un avenant n° 2 au marché n° 2019-063 sur les assurances des véhicules à moteur et des risques annexes
- La délibération n° 6 : Un avenant n° 1 au marché n° 2020-067 sur l'assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- La délibération n° 7 : Un avenant n° 3 au marché n° 2020-071 sur l'assurance des prestations statutaires

En développement économique :

- La délibération n° 8 : Un avenant n° 3 à la convention d'objectifs 2020-2023 avec l'Association Éclat

Au titre des techniques de communication :

- La délibération n° 9 : La désignation du représentant des Communautés d'Agglomération au sein du Conseil d'Administration de la Régie Auvergne Numérique. C'est une délibération qui n'a pas à être présentée puisque nous l'avons classée en groupe A.

Sur les transports :

- La délibération n° 10 : Un avenant n° 1 à la convention de partenariat pour le financement de l'exploitation de la ligne aérienne Aurillac/Paris pour la période 2019-2023. Là, il s'agit de la précédente convention qui porte sur la période 2019-2023. C'est la poursuite de nos engagements pour verser ce que nous devons verser sur la base de la précédente convention.
- La délibération n° 11 : Un avenant n° 2 à la convention de coordination des réseaux de transport routier de personnes entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la CABA
- La délibération n° 12 : Un avenant n° 5 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oùra en Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- La délibération n° 13 : Le renouvellement de la convention pour la prise en charge des voyageurs du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (usagers commerciaux et scolaires) sur la ligne régulière régionale 211 Mur-de-Barrez/Aurillac

En ce qui concerne l'urbanisme et l'habitat :

- La délibération n° 14 : L'approbation de l'avenant de projet à la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville ». Cela, c'est une convention importante, mais comme cela ne concerne qu'Aurillac et Arpajon, chacune des deux villes l'a présenté devant son conseil municipal.

Au titre de l'administration générale :

- La délibération n° 15 : La désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux. C'est la loi qui nous permet, nous, les élus, d'avoir un déontologue attitré qui peut nous donner des consultations si nous avons des problèmes de déontologie et des questionnements par rapport à une situation personnelle et aux dispositions que nous prenons dans le cadre de notre mandat. Le référent déontologue, ce n'est pas un censeur, c'est un appui pour les élus.
- La délibération n° 16 : La liste des emplois concernés par un logement de fonction et les conditions d'occupation de ces logements de fonction.
- La délibération n° 17 : Au titre de l'aéroport « Aurillac-Tronquières », l'adoption de l'accord relatif à l'équipe « Pompiers Polyvalents » validant les négociations salariales de juin 2023. Vous avez cette délibération sur table parce qu'il y avait une coquille dans la rédaction de la délibération qui créait une ambiguïté sur les modalités de décompte de la durée de présence dans l'entreprise. C'est rectifié. C'est passé en CST.
- La délibération n° 18 : La création de trois postes de chargé(e) de mission « Agent bas de quai » pour la collecte des déchets en déchetterie.
- La délibération n° 19 : La création d'un chargé(e) de mission « Mobilité ». C'est la poursuite du contrat de Marlène DOUDIES.
- La délibération n° 20 : Une adaptation des contrats des chargés de mission « GEMAPI »
- La délibération n° 21 : Le tableau des effectifs à octobre 2023.

Y a-t-il des questions sur ces délibérations sur lesquelles nous avons jugé qu'il était inutile de discuter ? Non, pas de questions. Je vous propose de les voter globalement.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Sur les délibérations du groupe B, nous allons évoquer le rapport sur la situation de la Société Publique Locale Aurillac Développement. C'est Charly DELAMAIDE qui va présenter ce rapport.

DÉLIBÉRATION N° 22 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE AURILLAC DÉVELOPPEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Rapporteur : Monsieur Charly DELAMAIDE

M. DELAMAIDE.- Merci, Monsieur le Président. Je vais donc vous présenter le rapport de la SPL Aurillac Développement sur le compte rendu d'activités de l'année 2022.

En introduction, on peut dire qu'après deux années d'exercices qui ont été impactées par la crise sanitaire, la reprise s'est amorcée début 2022 simplement. Toutefois, ce n'est pas une

reprise pleine puisque le public et certains organisateurs ont peiné à revenir sur les gros événements, et l'année 2022 est restée très perturbée, même si l'activité économique est revenue davantage à un niveau normal. L'activité culturelle, elle, a été très impactée.

Sur le Prisme, sur le plan culturel, le début d'année, de janvier à mars, a été fortement marqué par le report des concerts

Nous avons eu une annulation le 28/10 sur une comédie musicale.

Nous avons acheté trois spectacles : Kendji GIRAC, Inès REG et Hatik. Le reste des dates est de la location directe aux tourneurs.

Sur le plan économique, le Prisme a accueilli de belles manifestations : le gala de la FNB, le Forum des Métiers et de la Formation de la CCI, l'assemblée générale regroupée du Crédit Agricole et l'assemblée générale de l'ADAPEI.

L'activité générée par les spectacles représente toujours une part importante du budget du Prisme. Toutefois, sur cet exercice 2022, elle est moindre ; elle est moins représentative que l'activité qu'il y a eu sur l'année 2019 qui était une année de référence.

Concernant le Centre des Congrès, d'habitude je parle d'utilisations en équivalents journées. Mais là, je vais le traduire directement en utilisations commerciales et associatives.

Sur le secteur associatif, nous avons eu 12 utilisations.

Sur le secteur commercial, nous en avons eu 10.

S'agissant des utilisations des mairies, nous en avons eu 26.

Sur l'Espace des Carmes, nous avons eu 47 utilisations.

Le Salon de l'Habitat a été une version du salon normale en 2022, avec l'entrée gratuite pour les visiteurs qui avait été reconduite. Ce qui a été un atout majeur pour les exposants.

Sur le plan qualitatif, cela a été une excellente édition, et sur le plan de la fréquentation aussi puisque nous avons accueilli 12 000 visiteurs sur les 4 jours en 2022.

Par contre, sur le plan des exposants, nous avons eu une perte légère de 10 % qui était liée à une forte reprise pour certaines entreprises qui avaient l'impossibilité d'assurer leur présence sur le salon, et c'était aussi une période qui était marquée par des difficultés de recrutement.

Pour ce qui concerne les Européennes du Goût, en 2022, c'était la fin de la gestion du Festival des Européennes du Goût par la SPL Aurillac Développement, dont l'organisation a été reprise par la Ville d'Aurillac.

En 2022, nous avons créé un nouvel événement qui s'est appelé la Geek Convention. C'est très tendance par rapport au public de la jeunesse. Cet événement s'est déroulé les 17 et 18 septembre au Centre des Congrès et à l'Espace Les Carmes. C'est un événement qui a connu un succès certain puisqu'il a accueilli 3 000 visiteurs sur les deux jours.

S'agissant de la vente d'espaces publicitaires, cela a été à peu près stable sur 2022.

Le chiffre d'affaires lié à Agglo Mag s'est établi en 2021 à 5 600 €. Là, nous notons une baisse du chiffre d'affaires sur 2022 puisqu'il s'est établi à 2 800 €, mais cette baisse est liée à une diminution de parutions d'un certain nombre de numéros pour des problèmes de gestion en interne.

Le chiffre d'affaires sur le guide/plan de l'Office du Tourisme se maintient puisqu'en 2021, c'était un montant de 16 043 € et cela a été un montant de 16 293 € en 2022.

En conclusion, on peut dire que l'année 2022 a eu un résultat déficitaire de 15 762 € que je détaillerai un peu plus tout à l'heure. Ce déficit s'explique en partie par les points suivants :

- le maintien des entrées gratuites sur le salon de l'habitat qui n'a pas été tout à fait compensé ;
- la création de la première édition de la Geek Convention ;
- deux achats de spectacles légèrement déficitaires qu'ont été Inès REG et HATIK ;
- une conjoncture de la baisse d'activité génératrice de chiffres d'affaires.

Nous nous étions imposé un certain nombre d'orientations en termes d'objectifs pour 2023. Elles s'articulent autour des points suivants :

- le maintien des activités sur le Prisme ;
- la poursuite et la redynamisation du Salon de l'Habitat pour la prochaine édition. Quand je parle de prochaine édition, il s'agit de l'édition qui vient de se dérouler maintenant avec une thématique sur les véhicules. J'en dirai un petit mot tout à l'heure ;
- enfin, surtout, l'objectif du retour du Festival Aurillac en Scène ;
- la 2^{ème} édition de la Geek Convention.

Concernant le résultat du compte analytique, en total des produits d'exploitation, nous étions en 2022 à un montant de 1 090 978 €, et à un montant de charges d'exploitation à hauteur de 1 120 485 €.

Ce qui nous donne un résultat net de – 15 762 €.

Je peux donner la répartition des frais de structure. Nous avons :

- * 35 000 € de frais de structure sur le Prisme
- * 22 608 € de frais de structure sur le Centre des Congrès
- * 8 366 € de frais de structure sur le Salon de l'Habitat
- * 26 795 € de frais de structure sur la Geek Convention
- * 23 360 € de frais de structure sur le Festival Aurillac en Scène
- * 7 682 € sur l'Espace des Carmes
- * 7 486 € sur Agglo Mag
- * 314 € sur le plan-guide de l'Office de Tourisme.

Voilà de façon un peu synthétique présenté le rapport de l'année 2022.

Deux mots peut-être en conclusion pour parler de ce qui s'est passé en 2023. Je le présenterai dans le détail l'année prochaine.

Cela a été une édition très positive avec le Salon de l'Habitat qui a enregistré cette année, comme le disait le Président, aux environs 11 500 entrées.

Nous avons eu aussi une deuxième édition de la Geek Convention qui a accueilli pratiquement encore 2 000 visiteurs.

L'édition du Festival a été une grande réussite, à la fois sur le plan quantitatif et le plan qualitatif, avec un bilan financier un peu plus difficile que je détaillerai l'année prochaine, lié à des problèmes conjoncturels.

Je voudrais dire aussi quelques mots sur la projection 2024.

En Bureau du 28 août, nous avons validé la reconduction du Festival qui se déroulera cette année les 7 et 8 juin. Il y avait urgence à se positionner sur une date puisque, du fait des Jeux Olympiques, beaucoup de dates de festivals et de manifestations diverses allaient être soit annulées, soit repositionnées. Nous nous sommes donc rapidement positionnés sur ce sujet, et en Bureau du 28 août, nous avons décidé de la reconduction du Festival. Cela nous a permis d'enclencher déjà une programmation que nous pourrions dévoiler, qui sera de qualité. Nous avons quelques pistes bien avancées, que nous dévoilerons mi-novembre en même temps que le lancement de la commercialisation du Festival. Nous aurons le plaisir, à l'occasion de cette conférence, de faire le gros lancement de cette édition du Festival.

Je crois que j'ai fait un peu le tour de ce rapport sur la situation de la Société Publique Locale Aurillac Développement.

Il est demandé au Conseil Communautaire de prendre acte de ce rapport sur la situation 2022 de la SA-SPL Aurillac Développement.

M. LE PRÉSIDENT.- Peux-tu faire un point sur la fréquentation du Prisme et sur la nouvelle programmation de la saison 2023-2024 ?

M. DELAMAIDE.- Je n'ai pas les éléments là. Nous allons démarrer avec Michaël Gregorio le 4 novembre, que nous enchaînons avec Queen le 10. Je peux dire que nous avons une programmation – j'attire votre attention là-dessus –, sur la saison 2023-2024, qui est vraiment de très grande qualité. Nous avons beaucoup de spectacles qui sont déjà complets, même si les jauges sont assez réduites. Alors c'est assez paradoxal, nous avons de gros artistes, mais

qui ne veulent pas de grandes jauges ; nous aurons des jauges à 1 500 ou à 2 000 spectateurs parfois, alors que nous pourrions en accueillir plus, mais c'est la volonté des artistes de se produire sur des scènes plus réduites pour s'expérimenter.

Je vous invite à être attentifs à ce qui est programmé parce que nous avons vraiment une très belle programmation, qui démarre le 4. C'est parti. Nous avons des spectacles qui sont déjà quasiment complets, en l'occurrence les grands classiques comme Bruel et j'en passe. Cela me permet juste de faire un lien et de dire que la qualité de cette programmation est aussi liée, par rapport aux producteurs, à l'existence du Festival. Je le dis, je le répète, mais c'est une vérité. Les producteurs, quand nous les appelons, ils nous parlent déjà du Festival et après de la programmation. Mais vous le verrez encore cette année, je pense que nous allons réserver aux Aurillacois et aux Cantaliens en général une programmation de très haut niveau, qui va augurer, je l'espère, d'une belle édition du Festival.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Merci. Y a-t-il des questions sur le rapport d'Aurillac Développement qui vous a été présenté ? Non. Il n'y a pas de vote sur ce rapport. Nous devons en prendre acte.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 22.

Le deuxième rapport que nous avons à l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire, c'est le rapport concernant la SEBA 15. C'est Christophe PESTRINAUX qui nous le présente.

DÉLIBÉRATION N° 23 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEBA 15 AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Rapporteur : Monsieur Christophe PESTRINAUX

(Présentation de documents sur écran)

M. PESTRINAUX.- Merci, Monsieur le Président.

En 2022, c'était le 30^{ème} exercice social de la SEM.

En ce qui concerne l'effectif, au 31/12/2022, nous sommes montés à 6 ETP parce que nous avons une salariée qui est absente depuis le mois de février 2022 ; il fallait donc la remplacer.

Nous avons enregistré un chiffre d'opérations de 4 520 000 €, dont :

* 3 345 000 € en concession (Enclos Milhaud d'Arpajon/Cère, Esban, Sablière),

* 1 090 000 € en gestion de Villages d'Entreprises,

* 16 000 € sur d'autres opérations (mandat de gestion ou assistance à maîtrise d'œuvre).

Notre bilan, c'est-à-dire notre chiffre d'affaires, qui est essentiellement constitué d'honoraires, s'est établi à 546 271 € sur 2022.

Nous avons un résultat net 2022 de la société à hauteur de + 13 401 €.

Un zoom sur les différentes activités de 2022. Mais je vais vous dire au fur et à mesure où nous en sommes à ce jour parce que nous sommes déjà en octobre 2023.

Sur la ZAC du Puy d'Esban, nous avons pu enregistrer 34 actes signés au 31/12/2022, dont 2 ventes sur l'année 2022, et nous avons résilié un compromis de vente sur le lot 103 ; le lot 103, c'est celui qui se situe tout en bas à gauche sur le plan, c'est un compromis qui durait depuis plus de deux ans sans vente à terme.

En termes de commercialisation, nous sommes à 82,3 % des surfaces immédiatement cessibles, en intégrant la PF 7 et la PF 8. La PF 7, c'est celle qui est en bas à droite sur le plan, qui est à l'entrée de zone, qui était en commercialisation différée. La PF 8, c'est celle qui est schématisée en vert fluo.

Depuis le 31/12/2022, sur la PF 7, nous avons signé avec l'entreprise LHERITIER qui construit un bâtiment logistique sur 4 000 m², destiné notamment à des entreprises aurillacoises qui ont besoin de bâtiments de stockage.

Dans le disponible, c'est l'entreprise Daniel MOQUET qui s'est un peu agrandie.

Et puis, sur le terrain n° 6, en bas, à droite, sur le plan, nous avons signé avec CEDEO, par le

biais d'un investisseur qui s'appelle M. SÉGURET.

Les deux ventes de l'année, ce sont GAZ UP et EIFFAGE.

Sur cette diapositive, vous voyez GAZ UP, qui est la station de gaz.

Là, vous voyez EIFFAGE. Sur la photo, c'était en cours de construction. Aujourd'hui, c'est complètement terminé et occupé. Il y a l'entreprise RESINTEL et l'activité TP d'EIFFAGE qui sont là.

Un petit zoom sur la plate-forme n° 7.

Nous avons créé potentiellement 8 lots. Après, s'il y a des entrepreneurs qui veulent plusieurs lots d'un seul coup, c'est tout à fait possible.

En 2022, les travaux de voirie interne ont été entrepris par Roger Martin, et cela s'est terminé en juillet.

Nous avons maintenant CEDEO sur la plate-forme n° 6, et nous avons un contact sur la plate-forme n° 3.

Sur la ZAC de la Sablière, dont nous parlons toujours, c'est certainement la dernière année. Il faut en parler, mais ce n'est pas pour dire grand-chose puisque nous avons juste fait des travaux d'aménagement sur le bassin de rétention en 2021. En 2022, nous avons procédé à la végétalisation de tout le site. Je pense que c'est la dernière fois que nous parlons, en tout cas pour la SEBA 15, de ces travaux.

A Jussac, sur la Zone d'Activités des Rivières, nous avons enregistré trois ventes :

- une vente à la Société CADAC qui fait de l'épandage de chaux pour les agriculteurs et qui est liée avec la SA-TPA, sur le même terrain, qui fait des travaux publics pour le monde agricole ;
- une vente à la Société LAFON qui est une entreprise de couverture ;
- et une vente à la Société CHANUT qui est le repreneur de la métallerie GEDER qui était auparavant à Teissières-de-Cornet.

En haut, à droite, vous avez le plan de masse. Aujourd'hui, il reste un terrain, c'est le premier qui est situé en haut à gauche, à côté des trois schématisés en orange.

En dessous, il y a les établissements QUIERS qui est une concession agricole New-Holland et une entreprise de BTP qui vont s'installer sur la partie qui est en vert.

A Saint-Paul-des-Landes, sur la Zone d'Activités du Garrigoux, nous avons effectué une vente en 2022 à l'entreprise FONTANEL qui est le repreneur de la menuiserie DANIEL et qui travaille dans le monde de la véranda et de la charpente et qui a aussi fait une partie locative sur son bâtiment.

Depuis la fin 2022, nous avons enregistré, sur les lots en bleu, la signature de l'entreprise DISCHAMP pour du photovoltaïque et une autre signature.

Sur la gestion du Pôle Immobilier d'Entreprises d'Aurillac, en 2022, nous avons eu un bilan d'exploitation qui est positif de 47 000 €, avec un taux d'occupation qui est quand même intéressant puisque nous sommes toujours au-dessus de 90 % depuis plusieurs années, nous étions précisément sur un taux d'occupation au 31/12/2022 de 92,54 %, représenté par 68 locataires et propriétaires, dont 7 nouveaux locataires, et il y en a 9 qui sont partis durant l'année 2022.

Cela représente 380 emplois sur site. Ce n'est pas neutre.

Depuis le début de l'année 2023, nous sommes dans une situation assez stable en termes d'entrées et de sorties de locataires.

En 2022, nous avons fait quelques travaux : le remplacement de la chaudière à gaz principale, une amélioration de la signalétique même si, sur la signalétique, je pense qu'il faut vraiment que nous entamions un chantier réel parce que, quand on ne connaît pas le village d'entreprises et qu'on y entre, c'est très complexe de savoir où on va trouver le bon bureau, mais je ne sais pas par quel bout nous allons prendre ce dossier parce que c'est assez complexe. Il conviendrait peut-être de faire un plan de masse déjà pour savoir où sont le bâtiment 1, le bâtiment 2, le bâtiment 3, etc. Nous avons quand même mis des panneaux indicatifs sur les bâtiments, mais cela ne se voit peut-être pas assez.

Toujours sur 2022, nous avons mis en place une modélisation BIM qui est de la modélisation de

bâtiment, qui nous permet une gestion plus facile des bâtiments. Quand nous avons des demandes, nous sommes capables de donner des lots au mètre carré près ; devant nous, nous avons tous le village d'entreprises, et quand nous avons des travaux à faire, notamment dans le cadre du décret tertiaire relatif à la rénovation énergétique, nous pouvons donner le plan aux entreprises pour avoir des devis qui sont corrects et qui, normalement, n'évoluent pas, ils n'ont pas besoin de se déplacer, c'est beaucoup plus moderne dans la gestion.

Et puis, sur 2023, nous avons mis en service 6 bornes électriques qui sont à disposition des gens qui travaillent dans le Village d'Entreprises, elles sont référencées sur toutes les applications de véhicules électriques ou hybrides.

Sur la ZAC Héлитas, qui est l'ancien terrain de l'Hôpital situé aux Alouettes, où nous avons créé trois lots, les maisons ont été construites, les lots ont été vendus très rapidement.

Il nous reste à réaliser la clôture de l'enceinte puisque c'est à charge de la SEBA 15.

La liquidation de la concession aura lieu le 31 décembre 2023.

Nous avons un nouveau dossier qui a démarré déjà depuis un moment, mais qui rentre dans sa phase active, c'est Escanis.

En 2022, cela a été beaucoup de démarches administratives : le permis d'aménager, le permis d'aménager modificatif n° 1, le permis d'aménager modificatif n° 2 suite à la découverte de 2 sites archéologiques. Là, il fallait quand même le faire d'aller trouver des sites archéologiques à cet endroit... surtout qu'a priori, c'est un site archéologique qu'on cherche depuis des années ! Heureusement, cela s'est arrêté à une zone. Vous avez une photo qui montre ces fouilles. Il y avait des silex bifaces, et cela a suffi pour en déduire que c'était le site archéologique du coin qu'on cherchait depuis des années et qui intéresse tous les archéologues. Bon, écoutez, tant mieux. Mais les archéologues nous ont quand même autorisés à simplement recouvrir les sites et à améliorer le plan pour qu'il n'y ait pas de constructions dessus. Donc, théoriquement, quand on creusera, on ne trouvera pas de silex bifaces dans les fondations des maisons.

Sur l'année 2023, nous avons consulté les entreprises pour les marchés de VRD et espaces verts.

Les travaux de viabilisation vont commencer le 23 octobre.

Nous avons aussi commencé la pré-commercialisation. Les premiers terrains devraient être vendus pour mi-2024. Sur le process, nous allons mettre en place des contrats de réservation ; si bien que les gens qui viennent s'inscrire en disant qu'ils sont intéressés, c'est qu'ils sont vraiment intéressés.

Il y aura 34 lots à vendre de 604 m² à 1 475 m² pour un tarif de 35 500 € TTC à 79 500 € TTC.

Nous avons même des gens qui se sont inscrits il y a deux ans sur une liste d'attente. Nous sommes en train de les recontacter, mais peut-être qu'ils ont envisagé depuis un autre projet. En tout cas, cela veut dire qu'il y a une attente certaine sur ce lotissement.

Sur la gestion de l'Immeuble de la Paix, en 2022, nous avons réalisé et terminé les travaux qui ont amené à une location de 405 m² à l'AFAPCA en avril 2023. C'était une réfection totale. On peut signaler simplement la prise en charge par le locataire d'un certain nombre de travaux qui n'avaient pas été pris en charge par la SEBA 15. C'est donc un bon partenariat avec le locataire qu'est l'AFAPCA.

Ensuite, à Baldeyrou, nous avons dans l'immeuble de la Poste deux logements : un T2 et un T4 en duplex qui ont été vendus à Polygone. Les ventes ont été réalisées au mois de septembre 2023. Je vous l'indique pour information. C'est une opération qui est terminée.

La SEBA 15 gère aussi un certain nombre de logements de la ville qui sont essentiellement des logements qui sont situés dans les écoles. Le mandat de gestion se termine fin 2023. J'espère que ce sera renouvelé pour la même période. Nous avons quelques soucis avec un locataire, mais je pense que ce genre de difficulté se rencontre un peu partout ; à partir du moment où on loue des logements, on peut se trouver face à cet aléa.

En 2022, nous avons eu un nouveau dossier pour réaliser une étude de faisabilité sur la

restructuration de l'EHPAD Louis TAURANT qui est géré par le CCAS d'Aurillac et qui est actuellement sur deux sites, pour le regrouper sur un seul et même site.

La mission de diagnostic et de scénario d'aménagement a été livrée en 2022 et en 2023, il y a eu le chiffrage du projet. En 2023, il y a eu aussi une étude complémentaire sur le site de la Jordanne. L'étude a été rendue récemment, en octobre 2023.

Au niveau d'Arpajon-sur-Cère, nous avons livré les logements sur le renouvellement urbain du cœur de ville, précisément de l'enclos Milhaud. Moi, je suis allé voir le résultat de l'opération. J'ai visité les logements. C'est vraiment une belle réalisation avec ces parements et toitures en zinc. Mais nous avons eu aussi à faire face aux problématiques de hausse des prix des matières premières, et cela a été une grosse discussion avec les entreprises. Pour garder le bilan financier qui était l'objectif fixé, il a fallu évoluer un peu sur les prix de cession des logements, baisser la rémunération de la SEBA 15, et la Ville d'Arpajon-sur-Cère a aussi augmenté sa participation au projet. Avec cela, nous arrivons à maintenir à peu près le bilan financier tel qu'il avait été fixé.

En 2022, nous avons signé 15 ventes : 4 T4, 4 T3, 2 T2 et 5 commerces.

En 2022, nous avons signé aussi 3 contrats de réservation : 2 T4 et 1 T3 et nous avons également signé une promesse de bail avec le cabinet médical.

A ce jour, il reste 1 logement à vendre, 1 T4 de 108 m² avec une loggia que vous allez voir sur la photo qui s'affiche à l'écran. En haut, à gauche, c'est la loggia de l'appartement qui est à vendre. Vous avez d'autres appartements avec des grandes terrasses ; sur la photo, cela ne donne pas une très bonne impression, mais enfin les terrasses font plus de 40 m². Il y en a qui sont vraiment très agréables avec la vue sur le Puy Courny, c'est vraiment sympathique.

Sur la diapositive suivante qui s'affiche, vous avez des photos illustratives des intérieurs sur des travaux qui ne sont pas tout à fait terminés. C'est très lumineux. Franchement, c'est une belle réalisation, même si cela a été parfois sportif...

Pour terminer, je voudrais évoquer les missions un peu plus lointaines dans le département de la SEBA 15.

A Murat, sur la Zone d'Activités du Martinet, il ne s'est pas passé grand-chose en 2022 puisque nous avons eu deux contacts, mais qui ne se sont pas concrétisés, et il reste quand même 11 400 m² disponibles.

Sur les Zones d'Activités de Massiac et de Neussargues : sur Massiac il y a eu la vente d'un lot qui s'est faite sur 2023, et sur Neussargues une vente aux Établissements CHARRADE, ainsi que la signature d'un compromis de vente avec l'entreprise PAGES.

Parmi nos autres missions, nous avons des mandats de gestion avec Hautes Terres Communauté.

Sur le Village d'Entreprises de Massiac, il n'y a pas eu de nouvelle entrée de locataires sur 2022. Nous avons eu un entrant en juin 2023 : l'entreprise THELLIER et PINET qui fait de l'usinage et de la métallerie.

Sur le Village d'Entreprises de Neussargues, en mars 2022, nous avons eu l'entrée du 1^{er} locataire, les Cafés des Puys, qui est une entreprise de torréfaction, et en 2023, nous avons eu 2 locataires entrants : La Cave à Rhums qui est une rhumerie et François PAGÈS qui est une distillerie de whisky. C'est assez original, nous allons avoir bientôt du whisky cantalien. Alors ce sera peut-être du whisky à base de lentilles, on ne le sait pas...

Voilà, j'en ai terminé, Monsieur le Président, avec la présentation de ce rapport.

Il vous est proposé de prendre acte du rapport sur la situation de la SEBA 15. Il est rappelé que Mesdames Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUÉJOUL et Messieurs Pierre MATHONIER, Alain COUDON, Bernard BERTHELIER et moi-même sommes les représentants en exercice au sein du Conseil d'Administration des différentes collectivités actionnaires de la SEM et que j'en suis le président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur PESTRINAUX. Y a-t-il des questions sur ce rapport ou sur cette activité de la SEBA 15 ? C'est une présentation qui fait ressortir une activité

dynamique de la SEBA 15. En tout cas, la SEBA 15 vit bien, mais elle dépend des projets qu'on lui soumet. Le développement économique étant la base de son activité, je vous invite à vous rapprocher de la SEBA 15 quand vous avez des projets qui peuvent être portés par cette structure qui nous appartient et qui fait preuve d'un professionnalisme réel.

M. PESTRINAUX.- Oui, tout à fait. En plus, nous avons, derrière, l'ingénierie de la SCET, et il est vrai que nous pouvons intervenir dans de nombreux domaines, et même sur des choses que nous n'imaginons pas en fait.

M. LE PRÉSIDENT.- Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 23.

Nous pouvons passer au point suivant s'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole. Nous allons évoquer une délibération qui est en fait une motion en faveur du maintien du service public de collecte et de traitement pour le recyclage des bouteilles en plastique. C'est Stéphane FRÉCHOU qui nous présente cette motion.

DÉLIBÉRATION N° 24 : ENVIRONNEMENT – MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT POUR LE RECYCLAGE DES BOUTEILLES EN PLASTIQUE

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRÉCHOU

M. FRÉCHOU.- Merci, Monsieur le Président. Il vous est proposé cette motion dont je vais vous faire lecture parce que, les lobbies revenant à la charge auprès du Gouvernement et une certaine porosité étant à craindre dans ce domaine-là, nous avons été alertés par Intercommunalités de France et par l'Association AMORCE sur le fait qu'il allait probablement être remis à l'étude la question des consignes des bouteilles en plastique. Alors entendons-nous, ce n'est absolument pas de la consigne telle qu'on l'entend habituellement, il ne s'agit pas de re-remplir les bouteilles vides. Il s'agit simplement de permettre aux industriels de collecter et de recycler les bouteilles en gros à notre place et de récupérer la manne financière qui en découle. Alors cela part du principe qu'on ne fait pas assez de collectes parce que nous devrions avoir des pourcentages de collectes de bouteilles en plastique proches quasiment de 100 %. Mais l'écueil que nous y voyons, c'est à la fois la perte de revenus, mais surtout l'incitation à continuer à consommer du plastique puisque, s'il est racheté ensuite, il n'y a aucun effet éducatif. Je vous rappellerai que l'eau qui coule au robinet, et notamment à la CABA, est 100 fois plus contrôlée que celle que vous trouvez dans les bouteilles en plastique.

Je vais donc vous faire la lecture de la motion :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a été sollicité par Monsieur le Président des Intercommunalités de France pour que le Conseil Communautaire apporte son soutien à la motion en faveur du maintien du service public de collecte et de traitement pour le recyclage des bouteilles en plastique.

Fin janvier 2023, la Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, Mme Bérengère COUILLARD, réunissait tous les acteurs du secteur des déchets pour relancer une concertation nationale sur la mise en place d'un dispositif de « consigne pour le recyclage des bouteilles en plastique ».

Cette vraie fausse bonne idée refait surface après avoir été écartée en 2019 de la loi AGEC à la suite de la mobilisation des collectivités et des associations de consommateurs et de protection de l'environnement qui ont porté une parole commune et qui ont fait front contre ce projet incohérent.

Les industriels de la boisson (Nestlé Water, Coca, PepsiCo, Danone) sont à l'initiative de ce projet et restent toujours extrêmement favorables à l'instauration d'une consigne qui leur permettrait, dans le cadre de leur stratégie industrielle, de verdir l'image de la bouteille jetable pour la pérenniser, de fidéliser les consommateurs et de prendre le contrôle d'une matière recyclable essentielle et lucrative (le PET) pour atteindre le taux de collecte pour le recyclage

de 90 % en 2029 inscrit dans la loi AGECE.

Fin 2022, la Commission Européenne reprenait dans son projet de Règlement sur les Emballages la mise en place automatique de la consigne sous la forme d'une obligation de moyen pour tout État membre qui n'atteindrait pas ces 90 %.

Les associations de collectivités locales, de nombreuses associations de consommateurs et de protection de l'environnement, mais aussi des professionnels du déchet soutiennent unanimement que le déploiement de ce dispositif ne peut être le seul moyen d'atteindre l'objectif de recyclage et que le service public de collecte et de traitement des déchets est parfaitement à même de relever ce défi :

Tout d'abord, parce que les extensions de consigne de tri à tous les emballages en plastique ne sont effectives que depuis le 1^{er} janvier 2023 et qu'il existe encore une marge de progression aux 67 % atteints fin 2021 sur la part des bouteilles en plastique gérées par le service public de gestion des déchets avec une augmentation tendancielle du taux de recyclage de 3 % (source ADEME) par an au cours de ces dernières années.

Ensuite, parce que la généralisation de la collecte sélective en dehors du foyer doit maintenant avoir lieu dans l'espace public de la restauration collective et sur les lieux de travail.

Par conséquent, le dispositif de fausse consigne des bouteilles en plastique ne répondrait en rien aux enjeux actuels.

Il aboutirait à une régression sur le plan environnemental :

- * parce qu'il ne s'agit en aucun cas d'une consigne pour remploi comme par le passé pour le verre, mais bien d'une consigne pour recyclage, exactement dans les mêmes conditions que lorsque les bouteilles sont triées dans les bacs jaunes des collectivités ;
- * parce que la fausse consigne contribuerait à pérenniser le modèle de la bouteille en plastique à usage unique et même à augmenter la consommation de bouteilles en plastique comme c'est le cas en Allemagne ;
- * parce que la fausse consigne complexifierait le geste de tri alors que les extensions de consignes de tri ont pour objectif de le simplifier ;
- * parce que la fausse consigne créerait un double système de collecte et de recyclage des bouteilles, en s'ajoutant au service public de gestion des déchets qui les collecte et les recycle déjà depuis plus de trente ans dans les bacs jaunes.

Il infligerait au consommateur une double peine :

- * par une perte supplémentaire du pouvoir d'achat via le coût de la consignation qui augmentera facilement de 20 centimes le prix de toutes les boissons en bouteille ;
- * par le déploiement d'un réseau d'automates de déconsignation qui amènerait à de lourds investissements nécessairement portés par le contribuable ;
- * par une rupture d'égalité d'accès au service de tri en raison d'un maillage territorial de points de collecte moins dense en milieu rural ;
- * par une monétarisation du geste de tri.

Il conduirait à privatiser en partie la gestion des déchets ménagers :

- * parce que les collectivités se verraient retirer une source de recettes alors qu'elles ont investi pour moderniser leur centre de tri ;
- * parce qu'elles devraient compenser cette perte de recettes par une hausse de la fiscalité (la vente de plastique étant aujourd'hui l'un des gisements ayant une valeur marchande qui permet de réduire le coût de la gestion des déchets).

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac s'oppose fermement à la création de ce dispositif de consignation des bouteilles en plastique et rejoint en cela la position portée par les syndicats de déchets et intercommunalités, associations d'élus et de consommateurs.

Nous vous proposons d'apporter notre soutien à la motion d'Intercommunalités de France en faveur du maintien du service public de collecte et de traitement pour le recyclage des

bouteilles en plastique.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Stéphane. Je trouve que la motion est très claire. C'est tout notre système de collecte qui pourrait être impacté par une telle mesure. Ce n'est pas la lutte privé/public là ; c'est bien le fait que, par rapport aux investissements que nous portons, le lobbying ferait que cette ressource qui est valorisable – et nous allons voir cela dans quelques instants dans le cadre de la délibération avec le VALTOM – serait collectée par des entreprises qui n'ont aucune intention de réduire les emballages en plastique, mais au contraire qui souhaitent profiter de cette ressource financière pour développer leur business. Cela a été fort justement dit dans la motion, les points de collecte en milieu rural, ce ne sont pas les points où ils iront chercher le plastique.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je mets donc cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous pouvons passer à la délibération suivante. C'est encore Stéphane FRÉCHOU qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 25 : ENVIRONNEMENT – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION ENTRE LE VALTOM, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHÂTAIGNERAIE CANTALIENNE POUR LA VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRÉCHOU

M. FRÉCHOU.- Merci, Monsieur le Président. Il s'agit de la délibération qui porte sur l'avenant à la convention entre la CABA, la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès et le VALTOM.

Vous savez que, dans nos efforts de recherche de nouveaux exutoires pour éviter l'enfouissement, nous nous sommes tournés vers le VALTOM qui est le syndicat de Clermont-Ferrand qui gère un incinérateur et qui chauffe en partie l'hôpital avec. Nous avons donc, dans une première année, commencé notre partenariat qui s'enrichit. Nous proposons aujourd'hui de passer de 4 000 à 7 000 tonnes les volumes absorbés par le VALTOM. Il faut savoir que nous sommes dans un partenariat solide et avec l'objectif d'augmenter année après année les volumes des déchets de la CABA absorbés par le VALTOM.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur FRÉCHOU. C'est une délibération importante pour notre collectivité. Je rappelle que le site de Montech est condamné puisque l'enfouissement ne sera plus autorisé. D'autre part, la TGAP – je le répète – augmente, y compris pour l'enfouissement, et le taux de TGAP était déjà fort sur l'incinération. Mais actuellement la hausse des énergies fait que les déchets peuvent être brûlés, utilisés par le VALTOM dans les réseaux de chaleur. C'est pour cela que nos déchets vont devenir valorisables et valorisés par les différentes entreprises qui peuvent nous les prendre dans un premier temps, mais aussi nous les valoriser de façon sonnante et réverbérante. Cela peut donc constituer des perspectives.

Il n'y a pas plus de kilomètres pour aller au VALTOM qu'à Montech, il y en a même un peu moins. Mais en tout cas, compte tenu de la faiblesse de notre gisement, nous ne pouvons pas avoir nos propres installations, je le répète, nous en sommes tous conscients, mais encore faut-il bien se l'ancrer dans le cerveau. Nous profitons donc des installations d'ailleurs. Si nous avions nos propres installations, il faudrait faire venir des déchets pour les incinérer sur notre territoire ; ce n'est donc pas nécessairement plus vertueux.

C'est une bonne collaboration que nous allons avoir avec le VALTOM, surtout si juridiquement, nous pouvons un jour, devenir membres du syndicat de traitement des déchets.

C'est une délibération importante. Je le précise parce que nous sommes toujours interrogés par nos habitants sur le fait de savoir pourquoi nous ne traitons pas nous-même nos propres

déchets, pourquoi nous n'avons pas d'installations locales et surtout pourquoi nous allions à Toulouse alors que nous aurions pu aller à Clermont-Ferrand. Pour aller à Clermont-Ferrand, c'est une distance un peu moindre que pour aller à Toulouse, mais cela ne change pas grand-chose à ce niveau-là.

La proposition que nous vous faisons, c'est la démarche que nous construisons avec le VALTOM.

Bernadette GINEZ a la parole.

Mme GINEZ.- Nous passons de 4 000 à 7 000 tonnes. Est-ce que l'avenir nous laisse entrevoir des perspectives d'augmenter les volumes ?

M. FRÉCHOU.- Il faut savoir que, globalement, nous produisons 20 000 tonnes à nous trois, entre la CABA, la Châtaigneraie et Cère et Goul. Nous sommes donc à 20 000 tonnes annuellement. Nous avons bon espoir d'augmenter les volumes absorbés par le VALTOM. Il y a plusieurs écueils. Le premier, c'est la réglementation parce que, techniquement, ils sont en capacité de tout nous prendre, mais il y a la réglementation avec l'autorisation préfectorale qui plafonne les capacités du site. Il y a actuellement du travail qui est fait auprès du Préfet de Région pour que nous puissions obtenir une issue favorable de ce côté-là.

Il y a en outre le fait que toutes nos collectivités sont engagées vers une réduction des volumes, que ce soit par les tarifications incitatives ou par l'augmentation du tri, etc, qui fait, que de toute façon la métropole clermontoise produit, elle aussi, moins de déchets ; il y a donc plus de place pour nous. Nous sommes sur ces perspectives-là.

En outre, nous-mêmes, nous sommes sur une courbe de diminution des volumes. A terme, nous espérons aller vers 100 % de produits absorbés par le VALTOM. Aujourd'hui, c'est essentiellement sur les mois d'hiver, les mois où ils ont le plus besoin de « minerai » allais-je dire pour chauffer l'hôpital, qu'ils nous prennent les déchets.

Enfin, nous n'avons pas encore les rendus de toute l'étude départementale sur la gestion des déchets. Mais ce que nous savons dans les premiers retours que nous avons eus, c'est qu'en termes de production de gaz à effet de serre par exemple, contrairement à ce qu'on pourrait penser, le fait d'aller au VALTOM, cela nous est favorable. Cela nous est favorable pour plusieurs raisons, d'abord parce que les camions qui les amènent là-bas roulent au GNV, donc ne produisent pas de gaz à effet de serre, ensuite parce que, comme il y a de la cogénération et que c'est réemployé, nous avons un bilan qui est bien plus favorable que lorsque nous allions vers de l'enfouissement.

Et puis, c'est un vrai projet de territoire. Moi, je ne connais pas une famille à Aurillac ou sur la CABA qui n'a pas une personne qui se soigne à l'Hôpital de Clermont-Ferrand. Donc, clairement, nous sommes sur un partenariat qui est plutôt intéressant pour notre territoire.

Et puis, pour terminer, le VALTOM, c'est un syndicat de collectivités géré par des Élus. Nous ne sommes pas non plus à la merci de grands groupes industriels comme SÉCHÉ qui gère Montech. C'est donc quand même plus simple, même si au demeurant aujourd'hui cela nous coûte plus cher à la tonne d'aller au VALTOM que d'aller à SÉCHÉ parce que, même si la TGAP est plus faible pour l'incinération, les investissements sont tellement colossaux pour créer des fours que, de toute façon, nous sommes à 186 € HT/tonne sur le VALTOM. Si nous devons créer un incinérateur dans le Cantal, il nous faudrait trouver au minimum 50 M€.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur PRAT, vous avez la parole.

M. PRAT.- Merci. Simplement, cette délibération me permet de faire un point d'étape sur l'animation du groupe de travail ferroviaire « déchets » que vous m'avez confiée, Monsieur le Président, puisque sa première réunion a eu lieu le 19 septembre et nous avons décidé avec nos collègues de la CABA de mettre autour de la table l'État, la Région, le Département, la SNCF, ARCIVADE, les Cheminots et le Comité Pluraliste ainsi que les deux collectivités que sont Cère et Goul en Carladès et la Châtaigneraie. Tout le monde était présent à cette réunion, sauf la SNCF. C'était donc un petit peu embêtant, mais nous avons quand même tenu cette réunion. Nous avons l'objectif donné de tracer les perspectives justement de transport de ces

déchets avec un mode ferroviaire et nous avons eu un état des lieux très complet réalisé par le Service Environnement et par le Service Transport avec des détails techniques sur les déchets et les exutoires, mais aussi les possibilités de desserte.

Nous en sommes venus à deux remarques.

Première remarque. Cela a été dit, nous avons confirmé la trajectoire de notre collectivité pour aller vers l'incinération, compte tenu du coût de la TGAP et de l'incapacité localement d'avoir un exutoire et aussi par rapport aux tonnages et également par rapport aux mobilisations citoyennes que nous avons pu connaître et qui rendent difficile l'acceptation d'un tel site sur notre territoire.

Dès lors, nous avons convenu d'auditionner dans les prochains mois et dans nos prochaines réunions évidemment le VALTOM de Clermont-Ferrand pour obtenir des détails techniques, savoir comment on charge les déchets, comment on peut les décharger, quel est le tonnage possible et supporté sur la ligne de chemin de fer jusqu'à Clermont-Ferrand, mais aussi d'auditionner le SYTOM de Brive puisque nous avons ces deux possibilités d'incinération sur le territoire.

C'est une affaire à suivre. Nous espérons que la SNCF sera présente à la prochaine réunion. Il y a eu quand même des éléments très techniques amenés par le Comité Pluraliste et les Cheminots qui ont été très intéressants. L'envie de travailler collectivement est née le 19 septembre. J'invite mes collègues, maires et vice-présidents, mais aussi les conseillers municipaux de l'ensemble des communes qui veulent se joindre à ce groupe de travail, à le faire au fur et à mesure, nous sommes tout à fait ouverts.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions par rapport à la délibération qu'a présentée Stéphane FRÉCHOU ? Non. Je mets donc cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. PRADAL.- Pour information, il y a 30 kilomètres de moins pour aller à Clermont-Ferrand qu'à Montech.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela ne compense pas la TGAP, mais cela y contribue. Et puis, effectivement, les camions de déchets fonctionnent au biogaz pour aller au VALTOM...

M. FRÉCHOU.- Biogaz qui est produit par l'incinérateur...

M. LE PRÉSIDENT.- Et par l'unité de méthanisation de boues. La boucle est donc bouclée.

Nous passons à la délibération suivante qui concerne la contribution à la Capitale Européenne de la Culture à l'échelle du Massif-Central 2024-2028. C'est Magali MAUREL qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 26 : GRANDS ÉQUIPEMENTS – CONTRIBUTION À LA CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE À L'ÉCHELLE DU MASSIF-CENTRAL 2024-2028

Rapporteur : Madame Magali MAUREL

(Présentation de documents sur écran)

Mme MAUREL.- Merci, Monsieur le Président. C'est une délibération qui fait suite aux précédents engagements de notre Collectivité. Nous nous étions engagés en 2022 comme soutien en adhérant à l'Association Clermont-Ferrand 2028. Aujourd'hui, nous sommes à un autre stade de la candidature. Comme je vous l'avais expliqué au mois de juin, Clermont-Ferrand Massif-Central est dans les quatre villes finalistes avec Bourges, Montpellier et Rouen. C'est une candidature qui sera étudiée par un jury au mois de décembre avec un résultat qui nous sera annoncé au mois de janvier.

Ce qui nous a été demandé, c'était de nous positionner pour savoir si nous voulions nous engager à devenir vraiment acteurs de cette candidature au-delà d'un simple soutien, de cette

simple adhésion, si nous voulions véritablement être un acteur sur les 5 années allant jusqu'à 2028, si au mois de janvier la candidature de Clermont-Ferrand Massif-Central 2024-2028 était retenue définitivement. Là, il n'y aura plus de jury.

Cela veut dire que, là, on prépare l'année 2028 avec une programmation culturelle exceptionnelle à l'échelle du Massif-Central.

Du coup, c'est 85 % du territoire du Massif et 90 % de la population qui seraient concernés. Nous en avons déjà parlé, c'est un peu inédit comme échelle. C'est – rappelons-le – dans le cadre d'un laboratoire qu'est une capitale européenne. C'est normalement un laboratoire d'idées, un laboratoire d'expérimentation dans le secteur culturel, mais pas seulement. Là, toute la richesse de la candidature de Clermont-Ferrand, c'est de travailler sur l'Europe des massifs.

14 massifs européens et ruraux de basses et moyennes montagnes ont été identifiés comme partenaires potentiels sur toutes ces expérimentations qui vont être menées. Souvent, on imagine que c'est uniquement une programmation culturelle. Mais aller vers un tel objectif, c'est bien plus que cela ; nous sommes évidemment sur un travail sur la notion d'attractivité du territoire. Les impacts qui sont particulièrement forts sont sur le tourisme, l'hôtellerie et la restauration.

Toutes les études de suivi et d'impact des Capitales Européennes de la Culture ont démontré que nous étions sur un montant entre 5 et 10 € de retour sur le territoire pour 1 € investi. Nous sommes sur des budgets qui ne sont pas uniquement ceux de la culture, ce sont des budgets qui peuvent être aussi des budgets tourisme ou des budgets mobilités. Tous les types de budgets sont impliqués.

S'agissant des retombées économiques, là, vous avez quelques éléments qui sont projetés, qui sont extrêmement importants.

Le projet Clermont-Ferrand 2028, c'est 73 M€ de coûts de fonctionnement.

Vous avez un tableau – je ne vais pas le détailler parce que ce serait un peu long – qui présente la part des Départements et des Villes et EPCI du Massif-Central au niveau de leur contribution. Evidemment, le Département du Puy-de-Dôme a une participation qui est bien plus importante que d'autres Départements et Régions. Vous avez sur le tableau les participations de tous les partenaires.

La contribution des autres villes et EPCI du Massif-Central est attendue à hauteur de 3,87 % du total.

L'équipe « projet Clermont 2028 » est venue nous voir en nous expliquant que nous pourrions bénéficier, en nous engageant, en devenant un acteur, dans le cadre de ce que l'on appelle « le socle commun », d'un certain nombre d'actions programmées sur notre territoire. Nous détaillerons cela un peu plus dans un instant.

Le montant qui est demandé est, sur la période des 5 ans, au total de 3 € par habitant, soit 60 centimes par année par habitant.

Nous allons voir un peu plus en détail le programme dit « socle commun » sur différentes slides.

Sur les projets du socle commun, il y a un certain nombre d'appels à projets qui seront proposés, mais nous avons toute une liste que vous voyez.

Nous avons les événements et manifestations labellisés. S'agissant de la labellisation, c'est nous qui proposons un certain nombre de structures ou de manifestations – cela peut être le Festival BD, cela peut-être le Festival Éclat, cela peut être aussi le Festival 10^{ème} Art – qui peuvent être labellisées ; cela veut dire que ces structures ou manifestations intégreront le programme de Clermont 2028 pour l'année 2028 et auront une couverture exceptionnelle en matière de communication.

Nous avons aussi les compagnies de colportage. Cela, c'est un certain nombre d'actions qui se dérouleront dans les territoires. En étant adhérents à Clermont 2028, nous aurons un certain nombre de journées de colportage sur notre territoire, que nous pourrions répartir évidemment sur l'ensemble du territoire de la CABA.

S'agissant des bals Capitale pour donner un exemple, il y aura 300 bals qui auront lieu sur l'année 2028 avec des artistes européens qui se mêleront aux artistes locaux. Cela veut dire que les cachets seront financés en partie avec l'argent que, nous, nous aurons investi comme toutes les autres collectivités.

Je vous donne ces exemples pour essayer d'illustrer ce que cela peut nous apporter.

Comme cela, vous voyez qu'il y a tout un ensemble de dispositifs : les trains Capitale, les inaugurations Grandes Traversées, Regarder le Ciel, Europavox 2028 qui souhaite avoir des dates sur d'autres territoires que sur la métropole clermontoise, les Tours Veilleuses. Il y a tout un ensemble, comme cela, de manifestations auxquelles nous pourrions prétendre accéder grâce à ce socle commun.

Et puis, il y a les projets portés par des territoires. Mais les 3 €, c'est pour l'accès au socle commun.

Après, il y aura d'autres appels à projets éventuellement, d'autres constructions parce que 5 ans, c'est quand même loin. Nous avons des axes et des orientations, mais il y aura aussi des possibilités de financement et il y aura peut-être des opportunités pour nous de nous positionner plus tard sur d'autres actions, mais ce n'est pas ce sur quoi nous nous positionnons ce soir.

Nous nous positionnons ce soir vraiment sur la partie du socle commun.

Ce qui est aussi extrêmement intéressant, c'est de dire que, si Clermont Massif-Central est retenu, c'est une équipe d'ingénierie de 80 personnes qui va être à disposition des territoires pour travailler sur les projets, pour travailler sur les financements et sur la contractualisation. Ce sera donc vraiment un appui, en sachant qu'il y aura une école de la médiation. Cela, c'est quelque chose qui est extrêmement intéressant, puisque ce sera une médiation culturelle, et il y aura aussi des éléments touristiques puisqu'il y a des groupes sur le tourisme pour être en capacité d'accueillir au mieux l'ensemble des visiteurs qui vont venir sur la capitale européenne. Nous sommes vraiment sur des gros volumes de visiteurs. Même en temps de Covid, il y a eu 9 millions de personnes qui sont allées sur la capitale européenne ; ce qui était quand même assez exceptionnel. Sinon, nous sommes plutôt sur 11 millions de personnes, sur des chiffres de cet ordre, sur les capitales françaises que nous avons connues précédemment.

Voilà les points que je souhaitais évoquer. S'il y a des questions, nous pourrions répondre.

M. LE PRÉSIDENT.- Jean-François RODIER peut intervenir.

M. RODIER.- Je vais m'y risquer. Sans faire très long, j'ai du mal à imaginer – mais c'est certainement mon esprit qui ne fonctionne pas très bien – que nous puissions avoir un retour sur investissements à hauteur de 150 000 € sur notre territoire parce que, si j'ai bien compris, nous sommes sur un peu plus de 50 000 habitants et à 3 € par habitant, cela fait environ 150 000 €.

Alors, par contre, que cela amène des millions de personnes à Clermont-Ferrand, je peux l'entendre. Je sais bien que les rivières vont du haut vers le bas, mais j'ai un peu de mal à comprendre et à imaginer que nous puissions avoir un vrai retour à hauteur des euros investis.

Mme MAUREL.- Justement, le socle commun a été vraiment construit dans ce sens. Aujourd'hui, ce sont des propositions concrètes. Je n'avais pas forcément envie de rentrer dans le détail parce qu'il faut attendre que tout le monde se soit positionné. Nous sommes d'accord sur le fait que nous aurons la réponse en janvier. La délibération, nous la prenons ce soir. Mais si Clermont Massif-Central n'est pas retenu, il ne se passera rien. A ce jour, le colportage, ce sont 10 à 15 dates sur notre territoire, ce sont 10 à 15 propositions sur notre territoire par exemple, et il y en aura d'autres. Le retour, honnêtement, sera conséquent.

Dans les échanges que nous avons eus avec nos interlocuteurs de la candidature, nous leur avons dit : allons-nous avoir ce retour-là ? Ils nous ont certifié que, sur une taille de territoire comme le nôtre, c'était possible.

M. RODIER.- J'appelle juste de mes vœux que nous ne nous trompions pas et que nous ayons

bien le retour à due proportion parce qu'avec 150 000 €, nous pouvons faire de la programmation de dates avec des beaux artistes. Nous avons quand même sur le territoire déjà – et nous l'avons vu avec les rapports qui ont été présentés – de gros efforts qui sont faits par la société Aurillac Développement, nous avons des concerts et un certain nombre de choses. Je ne dis pas qu'il ne faut pas faire cela. Mais je dis qu'avec 150 000 €, on fait des choses intéressantes.

Mme MAUREL.- Les 150 000 €, c'est sur 5 ans. Après, comme je l'ai indiqué, 1 € investi, c'est 5 à 10 € pour le territoire.

Je vais rappeler les montants.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de soutenir officiellement la candidature Clermont-Ferrand Massif-Central au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028 et de relayer ce soutien sur les supports de communication de la Collectivité ;
- de renouveler l'adhésion en 2023 à l'Association Clermont-Ferrand/Massif-Central 2028 ;
- de participer au financement du socle commun de la candidature de Clermont-Ferrand Capitale Européenne de la Culture 2028 à hauteur de 107 076 € sur l'ensemble de la période 2024/2028, puisque dans la délibération il est bien précisé que la Ville d'Aurillac, qui était déjà adhérente également à l'association, a souhaité apporter un concours à hauteur du tiers de l'attendu de Clermont Capitale Européenne, soit un versement annuel de 21 415,20 € ;
- d'inscrire dans les documents budgétaires les crédits disponibles au versement de cette participation pour les exercices 2024 à 2028 ;
- de préciser que ce soutien donnera lieu à la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle avec la structure en charge de la mise en œuvre du projet de Capitale Européenne de la Culture ;
- de faire état de son souhait de participer aux projets complémentaires à la signature de la convention ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout acte ou avenant nécessaire à la mise en œuvre de ce projet et à procéder à son exécution financière et juridique.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Magali. Y a-t-il des questions sur cette délibération, mises à part les observations de notre collègue ? Non. Moi, ce que je tiens à souligner, c'est que les trois Régions participent, ont donné leur accord à cette candidature de Clermont-Ferrand, qu'à ce jour, plusieurs Départements ont déjà donné leur accord. Je pense donc que c'est conçu comme un projet de territoire.

J'entends la question de Jean-François. C'est une question qui mérite d'être posée. Très concrètement, je pense que le coût des cachets des artistes du socle commun permettra à notre territoire de récupérer a minima l'investissement parce qu'il y aura une mutualisation de ce coût. Par exemple, les bals qui sont proposés, ils sont proposés par des groupes d'Europe qui sont une valeur ajoutée. Alors nous ne pouvions pas ne pas y être de toute façon. Je crois que c'est un projet de territoire et que si Clermont-Ferrand devient la Capitale Européenne de la Culture une année, il y aura des retombées sur tous les territoires. Et puis, si nous n'avons pas les retombées espérées, nous aurons en tout cas participé.

M. RODIER.- Si je puis me permettre, je voudrais ajouter que je voterai la délibération. C'est une interrogation.

M. LE PRÉSIDENT.- Elle est légitime.

Mme MAUREL.- Ce que je n'ai peut-être pas souligné, ce sont les campagnes de

communication qui vont être faites. Elles seront faites à l'échelle européenne. C'est quand même une exposition énorme qui va être faite pour toutes les structures qui vont être labellisées. Pour chacune des structures qui vont être labellisées, cela va être quelque chose d'assez important, et c'est là où nous pouvons avoir du monde sur nos territoires, en plus des gens qu'amèneront les manifestations organisées dans le cadre du socle commun.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'autres questions, je mets cette délibération aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Ensuite, nous avons une délibération qu'Isabelle LANTUÉJOUL va nous présenter sur une convention concernant la ligne aérienne.

DÉLIBÉRATION N° 27 : TRANSPORTS – APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION DE LA LIGNE AÉRIENNE AURILLAC/PARIS POUR LA PÉRIODE 2023/2027

Rapporteur : Madame Isabelle LANTUÉJOUL

Mme LANTUÉJOUL.- Nous repartons sur la ligne aérienne, mais je crois que c'est un sujet que nous évoquons souvent en ce moment.

Là, il s'agit simplement du projet de convention de partenariat pour le financement de l'exploitation de la ligne aérienne, pour définir le cadre financier par rapport à tous les partenaires.

La ligne aérienne Aurillac/Paris, jugée d'intérêt national, est indispensable à l'aménagement du territoire. L'utilité du vol Aurillac-Paris n'est plus à démontrer.

Son déficit commercial annuel, il faut bien sûr qu'il y ait du monde pour le prendre en charge. Il y a majoritairement l'État qui apporte son concours ; ensuite, vient la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et enfin, nous avons les participations de la CABA et du Département ; sur l'ancienne DSP, la CABA et le Département étaient à 50-50.

Aujourd'hui, il a été convenu que l'État augmentait sa prise en charge, que la Région Auvergne-Rhône-Alpes allait augmenter aussi sa participation. Ensuite, il y a un nouveau partenaire qui revient, qui est la CCI.

Je vais vous donner les participations de tous les partenaires :

- Il est prévu que l'État participe à hauteur de 55 % du déficit de la ligne aérienne, dans la limite de 80 % des recettes commerciales hors taxes. Alors leur calcul est très particulier ; ne me demandez pas comment ils font leur calcul parce que c'est largement obscur. Mais nous savons que l'État n'ira pas au-delà de 10,2 M€ pour l'ensemble des 4 années de la DSP.

- Ensuite, pour les autres partenaires, il y a :

* une participation annuelle de la Région qui a été augmentée puisqu'elle participait à hauteur de 350 000 €, et avec la nouvelle DSP, elle va participer à hauteur de 475 000 € ;

* la participation annuelle de la CCI qui revient donc dans la boucle à 150 000 € ;

* une participation de la CABA plafonnée à 4,3 M€ pour l'ensemble des 4 années de la DSP ;

* le surplus sera, lui, pris par le Département avec une hauteur estimée à 5 144 759 €.

Voilà le détail de la participation de chacun pour que cette ligne continue à vivre.

Il vous est proposé :

- de valider le contenu de la convention ;

- de valider tous ces montants ;

- d'autoriser le Président à procéder au versement de cette aide dans les conditions fixées par la convention et par le contrat de DSP établi entre l'État, le Département du Cantal et la Compagnie Chalair.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame LANTUÉJOUL. Monsieur PRAT, vous avez la parole.

M. PRAT.- Merci. C'est promis, je ne pose pas de questions sur les chiffres.

Juste une observation. Cela rebondit aussi sur les propos liminaires de M. le Président. Nous, les élus communistes, et je crois d'autres ici, sommes assez attentifs et inquiets par rapport à la cherté du billet. Cela a été dit, ce matin, le billet aller-retour : 325 €. C'est effectivement un peu plus cher, mais je trouve cela inquiétant. Alors il n'y a pas d'annulations, il a peut-être moins d'événements, mais il y a une pétition en ligne des usagers réguliers qui expriment un confort un petit peu moindre ; quand il y a des annulations, ils arrivent à l'aéroport, ils ne sont pas prévenus comme avant ; cela, ça a été peut-être vu, mais c'est le cas ; sur les points fidélité, il y a également quelques difficultés.

Je dis cela parce que nous sommes en train d'assister, comme d'habitude, à l'État qui ne joue pas son rôle puisque c'est une ligne d'aménagement du territoire. Les collectivités, quelles qu'elles soient, font le maximum. La CCI – et c'est heureux – participe. Mais nous allons assister à deux choses :

- Nous allons assister déjà à la mise en concurrence des mobilités entre elles, entre l'avion, le train de nuit et la route puisque, s'agissant de l'avion, on voit que plus personne ne pourra se le payer à part les entreprises peut-être, et encore elles ont des difficultés financières qu'il faut prendre en compte. Les élus, bon, ils paieront. En ce qui concerne le train de nuit, cela va rouler un jour sur je ne sais combien de jours, et il faudra 12 heures ; enfin, c'est un truc kafkaïen. Ceux qui ne pourront pas faire autrement prendront la route. Nous assistons donc à une mise en concurrence des mobilités et à une gentrification des moyens de déplacement. C'est assez inquiétant. C'est-à-dire que nous aurons de plus en plus de mal, je le crains, si nous ne faisons rien ou si nous ne nous mobilisons pas, à quitter le département ou à venir dans le département. Sachant que nous portons quand même sur notre projet de territoire une autre vision des mobilités ; c'est-à-dire que nous avons besoin de tout pour nous déplacer, de l'avion, du train, de la route pour l'extérieur, et intérieurement de tous les modes de transport. Nous voyons que l'État démissionne. Il laisse les collectivités gérer les transports, et nous allons avoir de très gros problèmes. Continuons, je crois, à mettre la pression sur l'État dès que c'est possible, comme cela a été fait, et peut-être de manière plus forte.

- La deuxième étape, cela va être que les populations locales s'en mêlent de tout cela parce que les mobilités vont être un enjeu de demain, nous en débattons assez souvent, et nous avons des atouts à faire valoir dans notre territoire. Si personne ne peut venir sur notre territoire et personne ne peut en repartir, on pourra faire comme dans le film « La soupe aux choux », c'est-à-dire mettre des grillages autour et nous lancer des cacahuètes. Cela va être cela.

En tout cas, pour mettre le rapport de force – et je vais terminer là-dessus –, je vous invite samedi matin à Saint-Chély-d'Apcher pour défendre la ligne Aubrac et le fret ferroviaire. Il y a de la place dans la voiture, nous partons à 9 h du matin. Cela commence samedi matin.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous ne prenez pas le train alors pour aller à Saint-Chély...

Moi, j'ai deux points que je voudrais souligner dans le cadre de cette DSP. J'explique pourquoi la CABA a plafonné à 4,3 M€ sa participation parce que nous restons à parité avec le Conseil Départemental jusqu'à concurrence de 4,3 M€ ? C'est parce que, dans les calculs que nous avons pu faire sur le déficit prévisionnel des quatre années, il y avait différentes options possibles.

4,3 M€, c'est deux jours à trois rotations, trois jours à deux rotations + une rotation le dimanche soir. A ce niveau de participation, les 4,3 M€ suffisent et nous resterons donc au même versement que le Département.

Après, si nous voulons augmenter d'une rotation supplémentaire sur les trois jours, en l'occurrence, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce serait ou le mardi ou le mercredi ou le jeudi, à trois rotations, là le déficit s'accroît mécaniquement, et je pense qu'il faut essayer de préserver nos finances et surtout ne pas faire une course en avant au déficit avec un taux de fréquentation qui risque d'être amoindri. Les premiers chiffres nous montrent qu'il y a un peu moins de fréquentation sur la ligne. Il peut y avoir plusieurs raisons ; il y a effectivement le prix du billet, mais c'est une augmentation générale, il y a peut-être aussi le développement des

téléconférences qui permettent de participer à des événements qui se déroulent sur Paris tout en restant à Aurillac.

La raison pour laquelle nous avons limité notre participation, c'est pour avoir une participation à parité avec le Département sur la base de deux jours à trois rotations, trois jours à deux rotations et la rotation du dimanche soir qui est maintenue. Après, si nous augmentons les rotations, il y a une incidence financière et c'est la raison pour laquelle le montant de 5 144 759 € pour la participation du Département, c'est un calcul sur une des rotations supplémentaires. De mémoire, chaque rotation supplémentaire coûtait à peu près 300 000 € sur la base des calculs estimatifs. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité que notre participation soit plafonnée à 4,3 M€, comme l'État a plafonné sa participation à 10,2 M€.

Mme LANTUÉJOUL.- Je voudrais juste dire que, justement, dans la négociation de cette DSP, nous avons gardé cette souplesse de pouvoir recalculer la cadence des vols. Cela nous permet cette souplesse.

M. LE PRÉSIDENT.- Par contre, c'est bien clair pour tout le monde que nous restons au même niveau d'engagement sur la base de 4,3 M€. Après, il est vrai que c'est une souplesse pour pouvoir augmenter les rotations, mais cela augmenterait la participation et la mise à contribution en l'occurrence du Département si nous allions sur un taux augmenté de rotations.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vais mettre cette délibération au vote. Monsieur MARIOU, vous pouvez intervenir.

M. MARIOU.- Monsieur le Président, cela signifie que, s'il y avait une baisse significative de la fréquentation, cela ne remettrait pas en cause le montant que verse la CABA ou le Conseil Départemental.

M. LE PRÉSIDENT.- Non.

M. MARIOU.- D'accord.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, parce que l'opérateur s'est engagé et donc il ne peut pas nous imputer les conséquences d'une baisse de fréquentation. Il a fait ses propres calculs, il a fait des paris sur l'avenir avec un niveau de fréquentation qui était, à l'époque de la DSP, de 33 000 passagers sur une année, et la base de son calcul, c'est sur 38 000 passagers par an. Il a pris une option ambitieuse de fréquentation. Les premiers chiffres que nous avons montrent que ce n'est pas tout à fait la réalité. Mais, là, pour le coup, il s'est engagé, lui, sur la base d'un chiffre d'un déficit. Nos contributions sont calculées sur cette base.

M. MARIOU.- D'accord. Outre le coût du billet, il y a quand même une évolution du coût des bagages en soute avec Chalcair par rapport à Amelia au-delà de 15 kilos. Là, c'est une publicité qui n'est pas clairement affichée par Chalcair, alors que sur Air France, c'est marqué clairement. Sur Chalcair, c'est une tarification assez conséquente, à ne pas sous-estimer.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est vrai.

M. PRADAL.- Est-ce que nous pourrions être amenés à dénoncer cette convention ?

M. LE PRÉSIDENT.- Là, ce serait une opération délicate parce que nous n'aurions plus d'avion, et pour relancer un appel d'offres, cela dure quasiment deux ans pour la préparation et l'appel d'offres lui-même, et les négociations ont duré 8 mois.

M. PRADAL.- Mais je parle à sa demande à lui.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, non, à moins qu'il dépose le bilan.

M. PRADAL.- Je m'interrogeais parce que nous l'avons vu dans les assurances, ils ont dénoncé les contrats...

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, mais il y avait une ligne qui le permettait dans les contrats. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets au vote cette délibération sur la participation de la CABA au soutien du déficit de la ligne aérienne.
Y a-t-il des oppositions ? Non.
Y a-t-il des abstentions ? Non.
La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante. C'est une délibération plus optimiste puisque c'est l'attribution d'une prime au personnel de la CABA dite « prime de pouvoir d'achat ». C'est Bernadette GINEZ qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 28 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 AU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

Mme GINEZ. - Merci, Pierre. C'est une délibération importante pour les agents de la Collectivité et elle est attendue par eux.

Il s'agit de délibérer sur le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au titre de l'année 2023.

Cette possibilité est ouverte par le projet de décret portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la Fonction Publique Territoriale, dont vous avez l'intégralité des éléments jointe en annexe. Si ce décret n'était pas entériné, la Collectivité ne pourrait pas verser cette prime. Mais les choses sont avancées puisqu'il y a notamment eu le point d'ordre du jour du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale du 18 octobre 2023 qui a traité de cette question.

Nous avons évoqué ce sujet en Comité Social Territorial. Il y a eu un avis de principe favorable en date du 2 octobre sur la mise en œuvre d'une telle prime au sein des services communautaires.

Il convient de considérer par ailleurs le calendrier de mise en œuvre des versements des rémunérations et des Conseils Communautaires de la CABA pour le dernier trimestre 2023. L'objectif, c'est effectivement de pouvoir, si toutes les conditions sont remplies, verser cette prime de pouvoir d'achat au mieux avant la fin de l'année, sinon au début de l'année prochaine. Nous avons déjà évoqué cette question en Bureau Communautaire du 25 septembre 2023.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'instaurer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat forfaitaire pour l'année 2023 à l'attention des agents publics de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, sous réserve de l'adoption et de l'entrée en vigueur du projet de décret que j'ai cité et dans les conditions d'attribution fixées par celui-ci. Le point important qu'il faut retenir, c'est que c'est une possibilité qui est ouverte aux collectivités territoriales de verser cette prime aux agents desdites collectivités ; cela n'a pas de caractère obligatoire. De plus, ce projet de décret propose dans son article 5 une déclinaison de versement avec une proposition de plafonds prévus selon les strates de rémunération, qui vont d'un montant de 800 € pour les rémunérations inférieures ou égales à 23 700 € à 300 € sur les rémunérations supérieures à 33 600 € et inférieures ou égales à 39 000 €. Je vous laisse prendre le détail des montants qui sont proposés selon les strates de rémunération.

Les collectivités ont le choix de verser le montant plafond qui est proposé, mais elles ont aussi la possibilité de moduler le montant selon les strates de rémunération.

Les propositions qui ont été faites aux représentants du personnel, c'était de verser la prime selon le montant plafond prévu par ce décret. Cela se veut donc une démarche favorable et soutenante pour l'ensemble des agents de la Collectivité.

- de dire que cette prime exceptionnelle sera également attribuée par transposition à l'ensemble des personnels de droit privé sous convention collective IDCC 275, à savoir les personnels de

l'Aéroport, dans les mêmes conditions que celles applicables pour les agents publics concernés ;

- de valider le principe selon lequel les montants retenus seront les montants maximums présentés dans le projet de décret à ce jour et selon les tranches de rémunération indiquées à l'article 5 du projet de décret en annexe de cette délibération ;

- de dire que cette prime sera versée en une seule fraction dès 2023 ou au premier trimestre 2024 en fonction de la date de parution du texte réglementaire.

Voilà la proposition qui vous est faite.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame GINEZ. Sébastien PRAT a la parole.

M. PRAT.- Merci. Moins il y a de délibérations en groupe B, plus je parle. J'avais dit en Conseil Municipal d'Aurillac que les primes, c'était la déprime et que rien ne remplaçait un salaire avec les cotisations afférentes. Mais force est de constater que le Gouvernement, face à la vie chère et l'inflation, préfère ne rien faire malheureusement et ne pas augmenter les salaires. Ce qui est vraiment dommage.

Donc, faute de mieux, il faut prendre cette prime, et évidemment il faut que nous la votions.

Je voudrais dénoncer simplement l'hypocrisie du Gouvernement. Je l'avais déjà fait. Il y a eu un dégel du point d'indice qui est heureux, il fallait augmenter les salaires de nos agents publics, mais ce point d'indice n'a pas été compensé, et encore une fois cette prime ne l'est pas.

C'est à la discrétion de collectivités que cette prime peut être versée. Personne n'est obligé de le faire, et nous sommes très heureux que la Ville d'Aurillac et la CABA l'aient fait parce que l'on voit une chose, c'est que, quand il s'agit de donner de l'argent, c'est à la discrétion des collectivités, cela dépend donc de leurs choix politiques ; par contre, pour faire passer tout le monde aux 1 607 heures, c'est tout de suite et c'est tout le monde.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ou des observations sur cette délibération ? Non. Je mets donc cette délibération au vote. C'est vrai qu'elle est attendue par nos agents. Il est vrai qu'elle n'est pas financée autrement que par notre bonne gestion. C'est pour cela qu'il faut que nous restions vigilants pour conserver les moyens de pouvoir remplir financièrement cette mesure.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Décisions prises depuis le dernier Conseil du 29 juin 2023

Le dernier point à voir, ce sont les décisions du Président, du 1^{er} Vice-président et du Bureau qui sont jointes dans vos dossiers. Y a-t-il des questions sur ces décisions ? Non.

Le Conseil Communautaire prend acte du compte rendu des décisions.

Je vais vous souhaiter une bonne soirée. À très bientôt.

(La séance est levée à 22 h 30)
